



*Saint-Christophe-de-Double*

**MAIRIE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2016 – 18H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 1<sup>ER</sup> décembre 2016, s'est assemblé, en date du mardi 27 décembre 2016 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

*La séance est déclarée ouverte à 18h30.*

**Présent(e)s** : DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie-France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, DONATIEN Hélène, GOUVES Myriam, DA SILVA ROCHA Manuel, MALAISE Stéphanie, SALLES Edith, FURET Karine, Conseillers Municipaux.

**Excusé(es)** : DIERAS Margaux (pouvoir donné à GOUVES Myriam), DENOM-TOSELLI Karine, BERTRAND Stéphanie.

**Elue Secrétaire de séance** : Mme MALAISE Stéphanie.

**QUORUM ATTEINT**

Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Conseillers Municipaux présents : 12  
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1  
Conseillers Municipaux excusés : 3

**1- ORDRE DU JOUR**

*Comme lors de la séance précédente du Conseil Municipal, les délibérations et informations ont été accompagnées de visuels.ppt (conçus sous « powerpoint »). Cette présentation sera désormais adoptée pour toutes les séances du Conseil.*

*On notera par ailleurs que ces visuels seront disponibles sur simple demande.*

**1-1 OUVERTURE DES DEBATS :**

Le Maire ouvre les débats en soulignant le caractère « extraordinaire » de ce conseil qui, dans le prolongement du précédent conseil, a pour objet majeur le choix de la banque auprès de laquelle s'effectuera la souscription de l'emprunt de 600 000 € voté le 8 décembre dernier.

## **1-2 DELIBERATION 16.1254 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017**

Sur proposition de Georges Delabroy, Maire

Vu l'article 15 de la Loi 88/13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation complétant le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions qui dispose que « ...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur l'autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater, dès le début de l'exercice 2017 des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## **1-3 DELIBERATION 16.1255 : CANDIDATURES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Sur proposition de Georges Delabroy, Maire

Considérant que deux candidatures avaient déjà été transmises par un mail de la mairie du 22 novembre 2016 proposant pour la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE : MM. Patrice BOUVRY et André DUTOUR pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.),

Considérant que cette désignation doit toutefois faire l'objet d'une délibération municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : **CONFIRME** que MM. Patrice BOUVRY et André DUTOUR sont désignés pour siéger à la CIID.

## **1-4 DELIBERATION 16.1256 : SIETAVI (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE) : DESIGNATION DE DELEGUES**

Sur proposition de Georges Delabroy, Maire

Vu la circulaire préfectorale du 13 déc. 2016 fixant les modalités de désignation des délégués communaux au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE (SIUETAVI),

Considérant les précisions apportées lors de la réunion de travail et d'information que le Maire a eue avec le Vice-Président du SIETAVI, M. Guy VALLEAU,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** que M. Alain ARNOUD et Mme Marie France MERCIER sont désignés délégués titulaires et Mme Stéphanie MALAISE déléguée suppléante auprès du SIETAVI.

**1-5 DELIBERATION 16.1257 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 600 000 € A ECHEANCE AVANCEE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL « PORTES DE LA DOUBLE »**

Georges Delabroy, Maire, et Patrice BOUVRY, Premier Adjoint, rappellent au Conseil Municipal le projet de construction de l'Espace Culturel « Portes de la Double » dont le coût total s'élève : à 850 000 € TTC.

**DECISION**

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de son Adjoint, et les discussions ouvertes sur le sujet, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve dans le principe** le projet qui lui est présenté
- **détermine** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
  - \* Subventions ou autres aides : 250 000 €
  - \* Autofinancement : 0 €
  - \* Emprunt à contracter par la Collectivité : 600 000 €
  - SOIT AU TOTAL : 850 000 €**
- **décide** de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes :
  - \* **Montant** : 600 000 €
  - \* Taux fixe Réel : 1.40 %
  - \* Taux recalculé : 1.28 %

si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation,  
*Sinon, le taux sera recalculé en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance.*
  - **Durée** : 20 Ans
    - \* **Échéance** : 34 165.95 €

si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation  
*Sinon, l'échéance sera recalculée en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance.*
  - **Frais de dossier** : 600 €
- **prend l'engagement** pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de la Trésorerie de COUTRAS.

## 2- **QUESTIONS DIVERSES**

- ❑ La cérémonie des vœux : organisation générale
- ❑ Le dîner du personnel communal : vendredi 20 janvier 2017
- ❑ Les dates 2017 à retenir :
  - ✓ Cérémonie des vœux et inauguration de la salle des mariages : **samedi 7 janvier 2017 à 18h**
  - ✓ Printemps musical : **samedi 15 avril 2017 à 20h30** à l'église (concert de l'Orchestre Philharmonique)
  - ✓ Fête municipale : **samedi 22 juillet 2017**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h20.*

**Prochain Conseil Municipal  
jeudi 12 janvier 2017 à 18h30  
(à titre prévisionnel)**

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

